



Cave en partie chez le voisin

Par **Munchou**, le **29/05/2013** à **20:06**

Bonjour,

J'ai acheté une maison de ville il y a environ un an.

J'ai récemment eu une infiltration d'eau dans la cave, après avoir fait venir un plombier pour identifier l'origine de la fuite, celui-ci m'informe qu'une partie de la cave (environ 1m x 2m) se trouve sous la maison de ma voisine et que la fuite provient certainement de chez elle...

En plus de compliquer l'indemnisation par l'assurance, quels pourraient être mes responsabilités en cas de problème plus important qu'une infiltration (affaissement ou autre ?)

Ce point n'a jamais été abordé lors de la vente (alors que d'après la dite voisine, les anciens propriétaires étaient au courant puisqu'ils ont déjà eu ce type de problème auparavant). Est-ce que ce point n'aurait pas dû être abordé par le notaire et indiqué dans l'acte de vente ? Quels pourraient être mes recours pour officialiser la situation ?

Merci d'avance.

Cordialement,